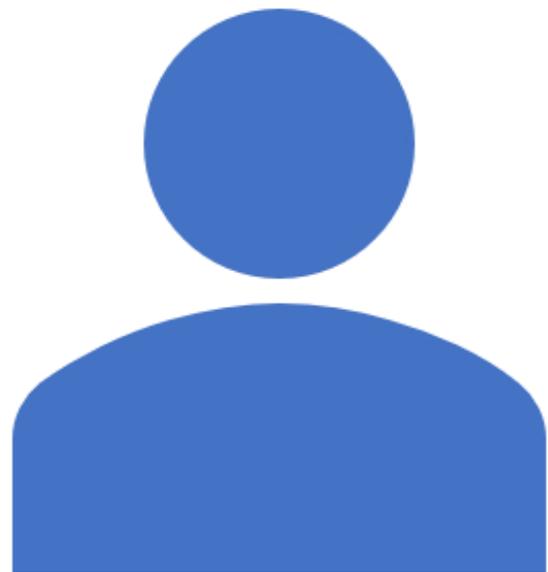




Conseil municipal n° 24

Mercredi 16 mars 2022



Désignation d'un secrétaire de séance

Adoption du PV de la séance
du 16 février 2022.

Ordre du jour

Finances :

- ▶ Adoption du compte de gestion et du compte administratif Budget principal 2021
- ▶ Affectation du résultat
- ▶ Etat annuel des indemnités de fonction des élus
- ▶ Vote du budget primitif 2022
- ▶ Attribution des subventions aux associations
- ▶ Demande de subvention desserte forestière Bioge - Conseil Savoie Mont-Blanc

Jeunesse :

- ▶ Tarifs des services périscolaires pour la rentrée 2022
- ▶ Présentation de la semaine activités été 2022 et tarifs

Vie locale :

- ▶ Marché communal estival 2022 : tarifs et règlements.

Patrimoine

- ▶ Règlement d'utilisation salle Léman et modification des tarifs communaux
- ▶ Bilan de la mise à disposition des salles communales
- ▶ Convention de mise à disposition de matériel - 2 tentes de collectivité par la commune de Bernex.

Urbanisme

- ▶ Contrat de relance du logement CCPEVA - inscription de logements
- ▶ Servitude de passage sur une parcelle communale D1202 au Creux

Ressources humaines :

- ▶ Modification taux horaire poste adjoint administratif

Compte rendu des décisions du maire dans le cadre de ses délégation et affaires diverses



▶ Jeunesse

Tarifs des services périscolaires pour la rentrée 2022

- ▶ Le conseil municipal est seul compétent pour déterminer les tarifs de la restauration scolaire et des services périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.
- ▶ Les tarifs sont librement fixés mais ne peuvent en aucun cas dépasser le prix de revient résultant de l'ensemble des charges pesant sur le service.
- ▶ Pour rappel en 2021, le déficit des services périscolaires était de 18'000€ (participation des parents - cout du repas - frais de personnel). Etaient exclus les fluides, les heures de ménage...
- ▶ Pour face à ce déficit important sur la période allant de septembre 2020 à juillet 2021, le CM avait décidé d'augmenter les tarifs du périscolaires en passant le tarif du matin de 1 à 1,50€ et celui du soir de 1,5€ à 3€. ***Les tarifs de cantine avaient été inchangés.***

Tarifs des services périscolaires pour la rentrée 2022

- ▶ Cette année, le déficit des services est estimé à 12'000€ entre septembre 2021 et juillet 2022.
- ▶ L'effort effectué l'an passé, permet d'avoir un déficit plus acceptable pour ce service public, qui bien évidemment n'a pas vocation à être bénéficiaire.
- ▶ La commission des finances, propose un maintien des tarifs périscolaire en 2022 soit :
 - ▶ **1,5€ le matin pour garderie de 7h30 à 8h20**
 - ▶ **3€ le soir pour garderie de 16h30**

Tarifs des services périscolaires pour la rentrée 2022

- ▶ En ce qui concerne les tarifs de cantine, la commission des finances propose de créer une tranche supplémentaire de coefficient CAF. Pour toutes les familles strictement inférieures à 440 le tarif est proposé à 3,5€.
- ▶ Au global, les tarifs proposés sont les mêmes qu'en 2021 avec une tranche supplémentaire, soit :

Quotient Familial CAF	< 440	400 < 470	470 < 530	530 < 650	> 650
Tarif	3.50 €	4.00 €	4.50 €	5.00 €	5.50 €

- ▶ Un tarif majoré est appliqué pour les absences d'inscriptions au service ou les inscriptions hors délais :
 - ▶ 3 € le matin pour garderie de 7h30 à 8h20
 - ▶ 6 € le soir pour garderie de 16h30 à 18h30
 - ▶ CANTINE : 11 € quel que soit le coefficient familial

Il est proposé au CM la validation des tarifs ci-dessus, à intervenir pour la rentrée 2022.

Présentation de la semaine activités été 2022 et tarifs

- ▶ Le conseil municipal souhaite comme l'an passé proposer des activités ludiques aux enfants de la commune durant les vacances d'été.
- ▶ L'an passé cette formule avait permis aux enfants de découvrir le village au travers différentes activités en lien avec la nature, le sport...
- ▶ En 2022, il est prévu deux sessions :
 - ▶ Semaine du 11 au 15 juillet (4 jours) à destination des CE2 au CM2, effectif de 12 enfants.
 - ▶ Semaine du 29 au 31 août (3 jours) à destination des GS au CE1, effectif de 8 enfants.
- ▶ La participation à ces deux sessions se fera sur inscription auprès de la mairie. Une priorité sera donnée aux enfants de Féternes, et en cas d'effectif incomplet les enfants extérieurs seront admis.

Présentation de la semaine activités été 2022 et tarifs

- ▶ Ces sessions sont organisées par des guides et accompagnateurs agréés.
- ▶ Le programme des sessions sera le suivant :
 - ▶ Session juillet : cueillette de plantes pour les cuisiner, hockey sur gazon, découverte du petit patrimoine à travers une randonnée, randonnée avec nuit en refuge au Tindérêts, randonnée premiers secours, sortie VTT. Cout de la prestation : 1490€
 - ▶ Session 2 : jeux autour de la nature et de l'eau, découverte du petit patrimoine, randonnée autour des zones humides, ramassage de plantes culinaires, sortie vélo ou draisienne, parcours des 5 sens à Evian. Cout de la prestation : 1'080€

Il est proposé au CM de faire supporter le cout de la prestation (*session + encadrement*) par les familles via une participation équivalente, soit :

- ▶ 135€ par enfant pour la session 1
- ▶ 100€ par enfant pour la session 2

Il est proposé au CM de valider les tarifs présentés ci-dessus et de convenir du mode de règlement par chèque à encaisser sur la régie de recettes de l'accueil.

Perspectives jeunesse

- ▶ Depuis 2 ans la commune de Féternes propose des sessions d'activités pour les jeunes de la commune en plus de sa participation au centre de loisirs du Pays de Gavot.
- ▶ Le constat a été fait par les élus, que le centre de loisirs inter-plateau n'apporte pas satisfaction quant aux services proposés aux Féternians. En effet, la commune supporte des charges importantes (25'000€/an) pour un faible taux de participation des Féternians.
- ▶ De plus, le modèle semble arriver à bout de souffle car le plateau ne dispose pas d'infrastructures aux normes et satisfaisantes pour accueillir ce type d'accueil. Le fait de vouloir construire un nouveau bâtiment entre les communes du plateau est une hypothèse peu crédible et financièrement très compliquée.
- ▶ Aussi au terme de la convention en 2024, la commune de Féternes devra indiquer si elle souhaite continuer dans ce sens. Si tel n'est pas le cas (ce qui est aujourd'hui la solution envisagée), la commune proposera en interne comme voté précédemment des sessions à destination des Féternians.
- ▶ Dans ce cas là, la commune prendra une partie de la prestation en charge afin de ne pas faire supporter le prix uniquement aux familles.



▶ Vie locale

Marché communal estival 2022 : tarifs et règlement

- ▶ Le marché communal de la période estivale se tiendra sur l'axe permettant de desservir le tennis et aura lieu les vendredi soir du 24 juin au 3 septembre 2022.
- ▶ Les horaires du marché seront les suivants :
 - ▶ Juin : 17h30 - 21h pour le marché et débit de boisson : 17h30 - 22h30
 - ▶ Juillet et Aout : 17h30 - 22h pour le marché et débit de boisson : 18h-23h30

Les tarifs sont proposés à l'identique de ceux pratiqués en 2021 soit :

- ▶ Pour un stand de 3 m : 20€ le mois et 50€ la saison
- ▶ Pour un stand de 6 m : 50€ le mois et 100€ la saison

Quelques points précisés dans le règlement :

- ▶ Importance du nettoyage de son emplacement, et ramassage des déchets.
- ▶ Tables et chaises proposées pour faciliter la consommation sur place des denrées alimentaires. Cependant elles devront être installées, nettoyées, et rangées par l'exposant.
- ▶ Demande d'indépendance électrique au maximum.

- ▶ Le règlement de la buvette reste identique à celui de l'an dernier tout comme le montant et principe de la caution.

Il est proposé au conseil municipal :

- ▶ **d'adopter le règlement intérieur du marché et le règlement, de valider le principe de la caution à l'attention des associations, et de fixer les tarifs des droits de place comme mentionné ci-dessus.**



▶ Patrimoine

Règlement utilisation salle Léman et modification des tarifs communaux

- ▶ Suite à l'aménagement de la salle Léman en ce début d'année 2022, il convient de voter un règlement et un tarif d'occupation.
- ▶ Après concertation entre les responsables de commission et l'agent en charge de la location des salles communales, il est proposé un règlement reprenant les points suivants :
- ▶ Article 2 réservation de la salle : *La commune se réserve les créneaux suivants : tous les mardi après-midi, le premier vendredi du mois ainsi que le deuxième jeudi du mois pour les besoins du club de l'amitié et de France Services.*
- ▶ Article 3 utilisation de la salle : *La salle Léman a pour objectif d'accueillir **prioritairement** des activités pédagogiques et culturelles à destination des différentes générations. L'utilisation par des associations ou par des particuliers **uniquement** de la commune de Féternes reste néanmoins possible en fonction des disponibilités.*
- ▶ Article 4 mise à disposition des clés pour utilisation régulière : *Les associations ou organismes qui occupent régulièrement la salle, auront à remplir une demande d'utilisation signée, bénéficieront d'un jeu de clés permanent qui ne devra pas être copié et devront utiliser les locaux **uniquement** dans la période qui leur est affectée.*

Règlement utilisation salle Léman et modification des tarifs communaux

- ▶ Article 5 réservation de la salle : *Toute demande de réservation, devra être effectuée auprès du secrétariat de mairie. La priorité étant donnée aux associations et organismes locaux proposant des actions pédagogiques et culturelles à destination des différentes générations*
- ▶ Article 6 location et tarifs : *Les tarifs seront forfaitaires. Ils seront révisés par le Conseil Municipal chaque fin d'année et seront appliqués du 1er janvier au 31 décembre de l'année suivante [...] L'organisateur est tenu de régler 30% d'arrhes à la réservation et le solde au plus tard la veille de la manifestation (soit avant 17h en mairie). Une caution est demandée avant chaque manifestation qui couvrira éventuellement les dégradations, la casse etc.....*
- ▶ Article 7 et 8 prévoient : *la réalisation d'un état des lieux d'entrée et de sortie, ainsi que la responsabilité des loueurs.*
- ▶ **Sont interdits :**
 - ▶ *les animaux mêmes tenus en laisse,*
 - ▶ *Le stationnement gênant, sur propriété privée,*
 - ▶ *Le tapage nocturne et les nuisances sonores : le locataire devra tout mettre en œuvre pour limiter le bruit à partir de minuit à savoir, baisser le volume de la musique, fermer les portes donnant sur*
 - ▶ *L'extérieur, et les fenêtres, limiter les discussions et les cris à l'extérieur de la salle...*
 - ▶ *Les feux d'artifice, les pétards et les feux de « bengale »*

Règlement utilisation salle Léman et modification des tarifs communaux

- ▶ Article 9 nombre de personnes autorisées : *La réglementation permet 40 personnes tout effectif compris. Lors des repas ou repas dansants ce nombre sera adapté de façon à garantir la sécurité. Il est obligatoire de laisser les portes de secours dégagées et déverrouillées à l'intérieur et à l'extérieur de la salle.*
- ▶ Article 12 nettoyage des locaux : *Durant la manifestation, si celle-ci se déroule sur plusieurs jours, l'organisateur maintiendra les locaux et les abords en parfait état de propreté. Après la manifestation, les locaux doivent être balayés mais non lavés et rendus dans un état acceptable. Le lavage du sol est effectué par les services municipaux après restitution de la salle. Les locaux et les abords seront laissés vides de tout objet ou dépôts divers, et les poubelles de la salle et des sanitaires seront évacuées par l'organisateur.*
- ▶ Les Article 13,14,16 évoquent : *le maintien propre de l'environnement, les nuisances sonores, les règles sanitaires.*

Règlement utilisation salle Léman et modification des tarifs communaux

- ▶ Les tarifs proposés pour l'utilisation de la salle Léman sont les suivants :

Location de la salle Léman	250 €	Location sans mise à disposition de l'électroménager
	350 €	Location avec mise à disposition de l'électroménager
Location de la salle Léman (Journée complémentaire)	100 €	Association (hors convention) ou organisme extérieur à la commune
Remplacement de la vaisselle cassée ou perdue	2 €	Verre, tasse, bol, assiette, couvert
	5 €	Ustensiles de cuisines
Remplacement des électroménagers et matériel audiovisuel cassés ou perdus	Selon les prix du marché	Electroménager, écran de projection, vidéoprojecteur...

Il est proposé au CM, d'adopter le règlement d'utilisation et d'ajouter le tarif de location suivant à la grille des tarifs communaux en vigueur.

Trouver un nom pour la salle Léman

- ▶ Une réflexion est en cours pour rebaptiser la salle Léman.
- ▶ Afin de déterminer son nom, une consultation sera faite avec une présélection de 3 noms accompagnés de leur biographie et d'un espace d'expression pour éventuellement d'autres propositions.
- ▶ Les trois noms, proposés dans le cadre de la consultation :
 - ▶ Franck Boujard (combattant communiste durant la guerre d'Espagne puis résistant durant la seconde guerre mondiale, mort fusillé à Allinges en 1944)
 - ▶ Isidore Maniglier (curé de Féternes et résistant, ayant fait édifier la chapelle de Champeillant).
 - ▶ Victor Martin (L'une des premières personnes à avoir dénoncé le système des camps de concentration en Allemagne et mort au Creux).
- ▶ ***A la suite des travaux de la salle des fêtes, celle-ci aussi se verra rebaptiser.***

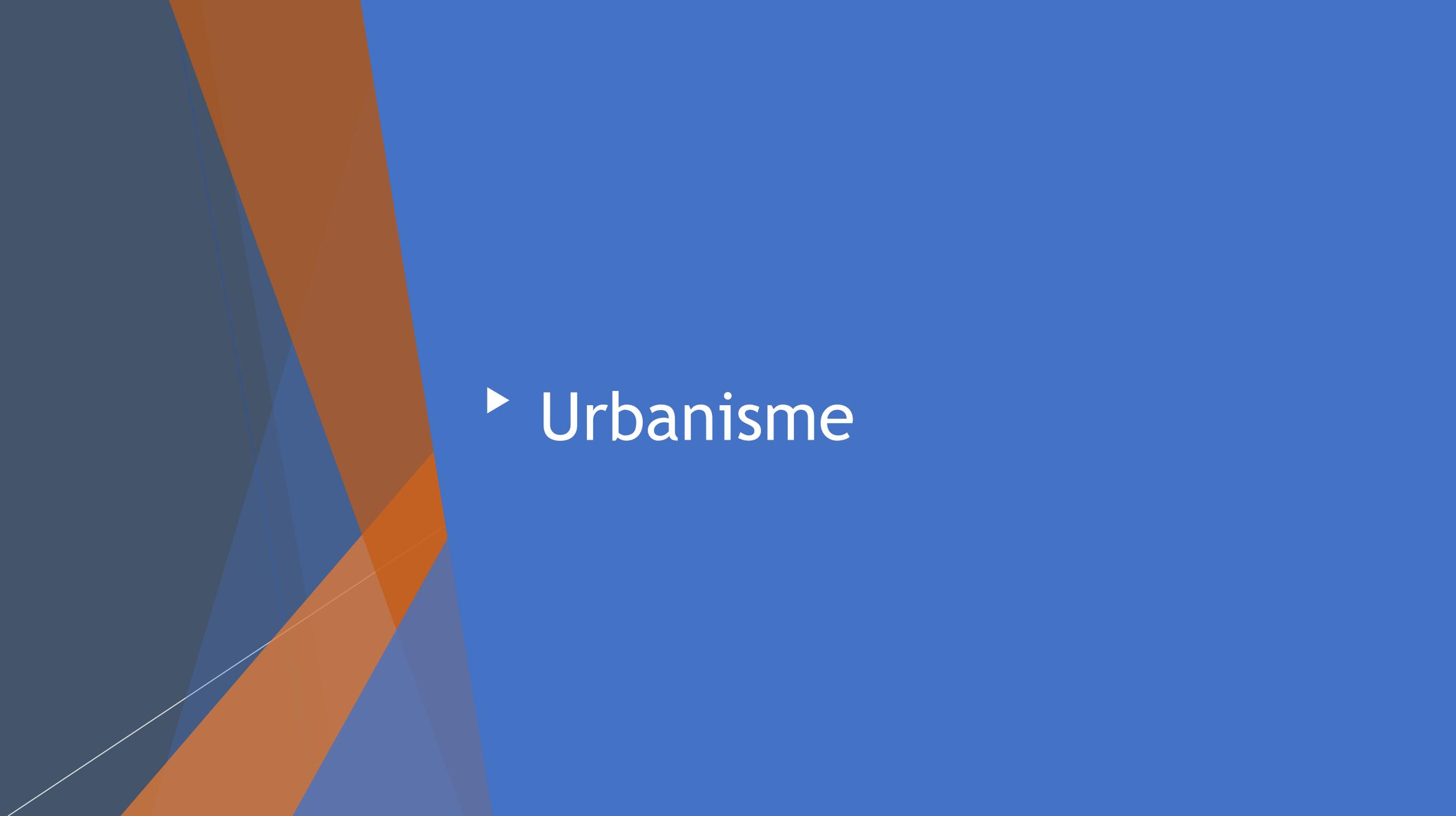
Bilan de la mise a disposition des salles communales

- ▶ A la suite de la délibération en date du 29/09/2021, le principe de mise à disposition de salles pour les activités régulières est maintenu.
- ▶ Les associations qui disposent d'un badge magnétique nominatif enregistré en Mairie sont les suivantes :
 - ▶ Gym de Féternes : les lundis soir et mercredis soir (salle des fêtes)
 - ▶ Atout Chœur : les mercredis soir (salle des fêtes)
 - ▶ Chants du Monde : les mardis soir (salle des fêtes) en attente de reprise de l'activité
 - ▶ Œuvres sociales : les mardis après-midi (salle Léman)
- ▶ Ces associations proposent des activités sur des plages horaires définies et dans des salles déterminées. Toute utilisation des salles hors de ces créneaux sera sanctionné.
- ▶ Les autres associations ne proposant pas des activités régulières devront soumettre leurs demandes d'occupation à la Mairie afin de garantir une gestion optimale des plannings d'occupation, mais aussi pour des raisons d'assurance et de responsabilités. De plus, le constat de dégradations a diminué et la planification du ménage est facilitée. Le principe acté au conseil municipal du 29/09/2021 est maintenu à l'identique.

Convention de mise a disposition de matériel de 2 tentes de collectivité par la commune de Bernex - renouvellement

- ▶ Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la suite de la dissolution du SIVOM du Pays de Gavot, les communes du Plateau de Gavot se sont entendues dans différents domaines par voie de conventionnement, notamment pour la mise à disposition de divers matériels.
- ▶ Les conventions arrivant à échéance, il convient de les renouveler pour une durée de 5 ans :
- ▶ Convention de mise à disposition de 2 tentes de collectivité, 2 remorques de rangement et 2 générateurs de chaleur mobiles à gaz entre la commune de Bernex et les communes de Champanges, Saint-Paul en Chablais, Larringes, Féternes, Thollon-les-Mémises, Vinzier.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention et ses avenants et à effectuer les diligences nécessaires.



▶ Urbanisme

Contrat de relance du logement Etat- communes - CCPEVA - inscription de logements

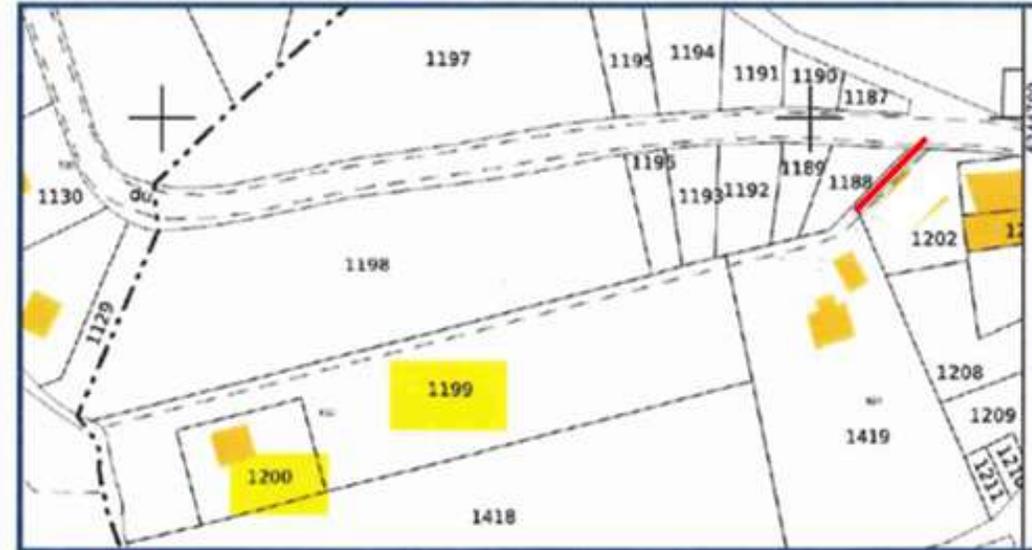
- ▶ Dans le cadre du plan France relance, et pour répondre au besoin de logement des Français, l'Etat accompagne la relance de la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier.
- ▶ Le présent contrat fixe, pour chacune des communes signataires, les objectifs de production de logements ouvrant droit au bénéfice d'une aide à la relance de la construction durable inscrite au Plan France Relance. Il porte sur les autorisations d'urbanisme délivrées entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.
- ▶ Pour bénéficier de l'aide, les communes doivent impérativement atteindre un objectif global de production de logements issus du Programme Local de l'Habitat en vigueur.
- ▶ **L'objectif de production de logement ouvrant droit à une aide, inscrit dans le contrat de relance du logement est de 5 logements, pour un montant d'aide estimé à 500 € (= 5 x 1'500€).**
- ▶ L'aide est versée à la commune après constatation de l'objectif atteint sur la période comprise entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022 et calcul du montant d'aide définitif.

Le Conseil municipal est appelé à :

- ▶ **SE PRONONCER sur la validation du contrat de relance du logement.**
- ▶ **SE PRONONCER sur l'autorisation à donner à Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**
- ▶ **SE PRONONCER sur l'autorisation à donner à Monsieur le Maire à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.**

Servitude de passage tous usages sur la parcelle communale D1202 au Creux

- ▶ Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'office notarial de François PERSON, sis à Publier (74500) sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur le domaine privé communal (parcelle D1202).
- ▶ Cette servitude est nécessaire afin de desservir légalement les parcelles D1419, D1199 et D1200.
- ▶ L'assiette de la servitude sera définie par une bande de 3 mètres (existante à ce jour) et limitée comme indiqué sur le plan ci-dessous (trait rouge).
- ▶ **Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur la parcelle communale du domaine privé de la commune D1202 au profit des parcelles D1419, D1199 et D1200 selon l'assiette définie sur le plan.**
- ▶ **Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer les actes et documents correspondants. Les frais d'acte seront supportés par le propriétaire des parcelles à desservir.**





▶ Ressources humaines

Modification taux horaire poste adjoint administratif

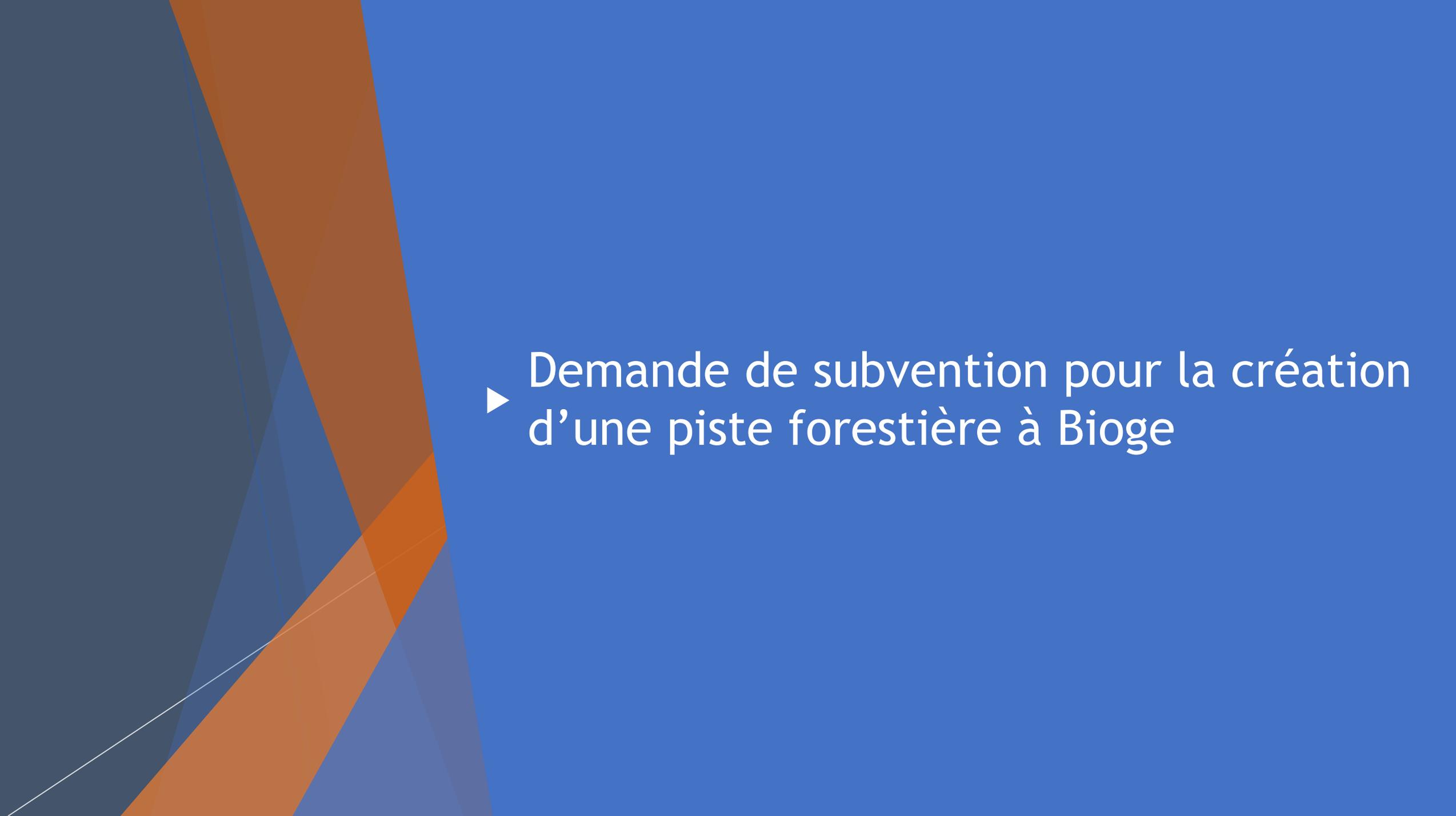
- ▶ Suite au départ en retraite de l'agent chargé de l'agence postale communale au 1er mai 2022, il convient de réorganiser le service administratif de la mairie. En effet, cet agent partageait son temps de travail entre l'agence postale et le service administratif de la Mairie.
- ▶ Un agent ayant été recruté pour l'agence postale, il est nécessaire de répartir les tâches effectuées en mairie entre les différents agents du service administratif.
- ▶ Monsieur le Maire propose de modifier le taux horaire du poste de l'agent d'accueil (32/35e) vers un poste à temps complet.
 - ▶ *Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,*
 - ▶ *Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,*
 - ▶ *Vu la délibération du 26 juin 2019, portant création d'un poste d'adjoint administratif sur un taux horaire de 26/35ème, et la délibération en date du 13 décembre 2019 portant la durée hebdomadaire de travail de ce poste à 28 heures à compter du 1er janvier 2020,*
 - ▶ *Vu la délibération en date du 21 juillet 2021 portant la durée hebdomadaire de travail de ce poste à 32 heures à compter du 1er août 2021,*
 - ▶ *Vu le tableau des emplois,*

Il est proposé au Conseil municipal de modifier :

- ▶ **Le poste d'adjoint administratif (agent d'accueil) actuellement à 32/35ème vers un poste à temps complet, à compter du 1er mai 2022 et d'inscrire les crédits correspondants au budget. Cette modification du tableau des emplois interviendra au 1^{er} mai 2022.**



▶ Finances et budget



▶ Demande de subvention pour la création
d'une piste forestière à Bioge

Création d'une piste forestière et place de dépôt - demande de subvention auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc(CSMB)

- ▶ Le montant estimatif des travaux de desserte (maitrise d'œuvre comprise) est de 8'850 euros HT. Les travaux sont pré-financés par la Commune.

Dépenses subventionnables

- ▶ Le montant de la subvention pouvant être sollicitée directement auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc (CSMB) hors projets FEADER, pour de tels travaux de desserte d'un montant inférieur à 15.000 € HT, est de 40 %, soit un montant estimatif d'aide de : **3'540€.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ▶ d'approuver le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux pré-cités ;
- ▶ de solliciter l'aide du Conseil Savoie Mont Blanc en faveur de la desserte ;
- ▶ de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.



► Attribution des subventions aux associations

Attribution des subventions aux associations

- ▶ Selon le règlement établi en date du 18 novembre 2020, la commune pourra verser une subvention aux associations qui en ont fait la demande selon le règlement en vigueur.
- ▶ Après étude des demandes formulées par les associations et au vu du règlement en date du 18 novembre 2020, les membres de la commission Finances proposent l'attribution des subventions 2022 comme suit :

Associations	2021	2022	Associations	2021	2022
UNC Alpes – AFN du Gavot	250 €	250 €	Jeunesses Musicales de France	260 €	260 €
Donneurs de Sang	700 €	700 €	Restos du Cœur	100 €	100 €
Féternes TONIC CLUB	350 €	350 €	VTT Gavot	0 €	100 €
ADMR SSIAD	450 €	450 €	Rugby-RCT	100 €	100 €
Lire et Faire Lire	100 €	100 €	APE	1'038 €	Montant en attente
TOTAL : 2'410 €					

- ▶ Une subvention exceptionnelle de 100€ est proposée en faveur de l'Association Vignes et Patrimoine pour l'achat de pieds de vigne (comme le prévoit le règlement).
- ▶ L'association Les 3 Fées de l'école maternelle ne sollicite pas de subvention pour l'année 2022. Toutefois, la Mairie prendra en charge les frais de transport des trajets pour la piscine.
- ▶ L'attribution de la subvention au FC Gavot est en attente de la nouvelle convention à intervenir entre le club et les communes du Plateau de Gavot. Subvention qui concerne la participation des communes au financement du salarié du club.



► Partie budgétaire

Quelques rappels

En 2022, la commune de Féternes doit élaborer deux budgets :

- ▶ Le budget principal
- ▶ Le budget du CCAS

- ▶ Ces deux budgets doivent être votés avant le 15 avril 2022 par délibération du conseil municipal.

- ▶ Les deux budgets reposent sur des principes similaires et sont votés en équilibres.

- ▶ Il s'agit de documents prévisionnels pouvant faire l'objet de modification en cours d'année.

Quelques rappels

L'exécution de ces budgets doit se faire sur l'année N et est suivie :

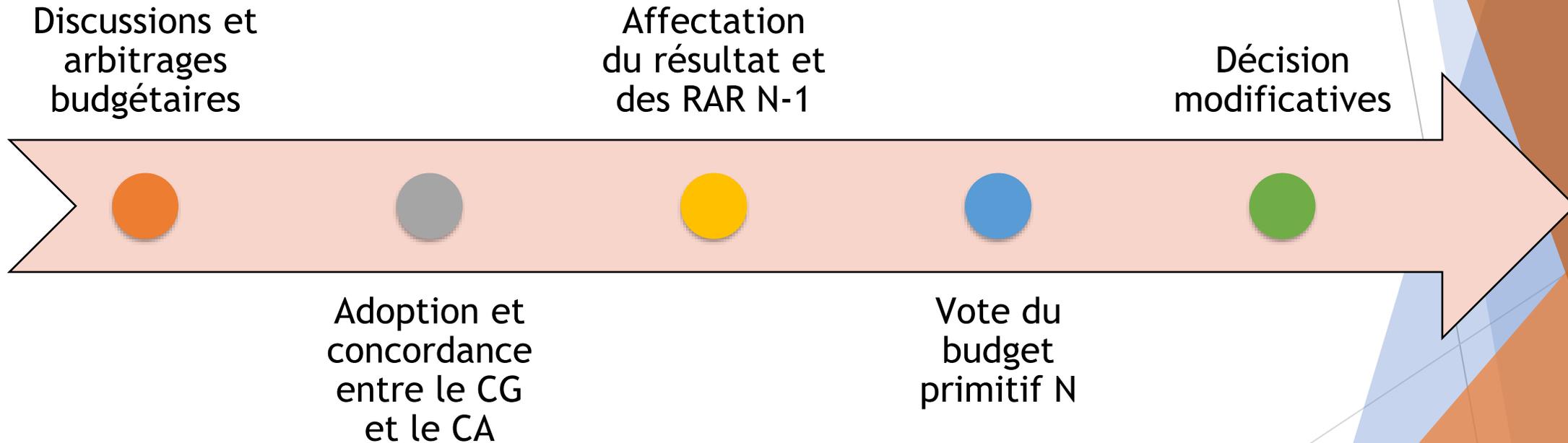
- ▶ Par le comptable public qui établit le compte de gestion.
- ▶ Par l'ordonnateur/Mairie qui établit le compte administratif.

A la fin de chaque exercice, le CM est appelé à se prononcer sur la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion.

Cette concordance permet de définir précisément les résultats de l'année N-1 (2021) à affecter en N (2022).

Ce vote se fait traditionnellement juste avant l'affectation des RAR N-1 et le vote du budget primitif.

Les étapes du cycle budgétaire



- 
- ▶ Adoption du compte de gestion
(comptable public)

Budget principal : adoption du compte de gestion (trésorier public)

- ▶ Le comptable public tient une comptabilité qui est retracée dans un document appelé compte de gestion.
- ▶ Le conseil municipal doit se prononcer sur la concordance entre le compte de gestion du comptable public et le compte administratif tenu par le Maire.

Budget principal 2021	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
MANDATS ÉMIS	1'285'130.66 €	349'153.89 €
TITRES ÉMIS	1'437'668.86 €	907'282.64 €

- ▶ Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité tenue par le Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal, d'adopter le compte de Gestion pour l'exercice 2021

- 
- ▶ Adoption du compte administratif
(Le Maire)

Budget principal : adoption du compte administratif (Le Maire)

L'exécution budgétaire 2021 a fait l'objet d'une présentation en commission finances et au conseil municipal du 19 janvier dernier.

Quelques éléments d'éclaircissement :

- ▶ La crise sanitaire a continué à développer ses effets en 2021, dans une moindre proportion néanmoins qu'en 2020.
- ▶ En investissement 45% de réalisé, d'importants reste à réaliser et des provisions faites.
- ▶ L'endettement communal va se stabiliser en 2022 et cela malgré l'emprunt contracté pour le renouvellement de matériel de 45'000€ sur 5 ans à 0,20% puisque celui du DEUTZ est tombé fin 2021.
- ▶ **Coté recettes**, elles ont été plus importantes que prévues avec notamment des fonds Genevois en hausse, des subventions obtenues et des dotations de l'Etat plus importante que prévues au stade du budget primitif.
- ▶ **Coté dépenses**, nous allons regarder rapidement les principaux postes par section (fonctionnement et investissement)

Budget principal : compte administratif

Fonctionnement :

Chapitre 11 : Charges générales

- ▶ Le service technique ont vu leurs vêtements renouvelés, ainsi que plusieurs dépenses relatives à l'entretien des bâtiments, du matériel (épareuse principalement) et des fournitures de travaux.
- ▶ Le service périscolaire a bénéficié de matériel supplémentaire pour les temps périscolaires (jeux, ballons...) ainsi que l'achat de repas pour la cantine.
- ▶ Le service administratif a vu ses frais de fournitures maintenu, cependant il est à noter une hausse importante des frais affranchissement liés à l'urbanisme.
- ▶ De nombreuses réalisations du côté de la voirie avec le marquage au sol, le gravillonnage, goudronnage des containers et remplacement des lampes d'éclairage public.
- ▶ L'entretien des bois et forêt a été également un poste important avec le nettoyage plus que nécessaire de la plantation de hêtre à Bois Monsieur et le diagnostic suivi de l'entretien du tilleul de Châteauevieux.
- ▶ Coté jeunesse, il est à noter la réalisation du budget fournitures scolaires et également la mise en place de la semaine Féternes Aventure. Le centre de loisirs représente un poste important à destination des jeunes.
- ▶ La communication a été effectuée via les 2 échos de l'année ainsi que le bulletin annuel. Le marché a bénéficié de banderoles pour le rendre plus visible.

Chapitre 12 : Charges de personnel

- ▶ Coté RH : le covid a bouleversé pas mal de chose avec le recours régulier à de l'intérim, deux contrats saisonniers au service nettoyage l'été ainsi qu'un saisonnier au ST.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

- ▶ Vie associative et organismes : les subventions malgré une année 2020 avec peu de frais ont été maintenue, une subvention au CCAS a été effectué pour équiper la salle Léman, les participations à la bibliothèque, au SYANE et au service incendie ont été versées.

Chapitre 66 : Charges financières

- ▶ Charges financières : remboursement des intérêts suivant notre calendrier de désendettement.

Budget principal : compte administratif

Investissement :

Chapitre 20 : Etudes et Immos incorporelles

- ▶ Etude de sol Halle Couverte
- ▶ Modification simplifiée du PLU (suppression de l'ER n°6)
- ▶ Etude restructuration du cœur de village
- ▶ Logiciel de cantine E-Ticket

D'autres études ont été menées pour les projets 2022 avec l'aide du service technique et de différents organismes (SYANE, conseil départemental, bureau d'études divers, entreprises...)

Chapitre 21 : Immos corporelles

- ▶ Frais d'acquisitions parcelles chemin piéton Grésy (bois de Pesse, régularisation)
- ▶ Plantation d'arbres dans le verger communal
- ▶ Barre anti-panique école primaire
- ▶ Remise en état maçonnerie et toiture à l'annexe de Flon
- ▶ Angelus remplacement des portes fenêtres et volets roulants + volets roulants hangar suite effraction
- ▶ Acquisition de 4 radars pédagogiques, divers panneaux, miroirs Laprau et Chez-Portay
- ▶ Uniformisation des coffrets d'éclairage public
- ▶ Tracteur tondeuse Kubota
- ▶ Tablettes pour logiciel E-Ticket + 2 disques durs mairie
- ▶ Réparation église (mise aux normes tableau électrique + réparation moteur cloche)
- ▶ Enseignes pont d'Evian + aménagement espaces verts pont d'Evian et garde corps pont

Chapitre 23 : Immos en cours

- ▶ Solde travaux pont d'Evian et architecte

Chapitre 16 : Remboursement du capital des emprunts

- ▶ Remboursement du capital des emprunts.

Budget principal : adoption du compte administratif (Le Maire)

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Annie Mayer doyen(ne) de l'assemblée, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021
FONCTIONNEMENT Excédent de fonctionnement 2020 reporté Excédent de fonctionnement 2021	1'285'130.66	1'437'668.86 137'931.47	290'469.67
INVESTISSEMENT Excédent d'investissement 2020 reporté Excédent d'investissement 2021	349'153.89	907'282.64 42'793.50	600'922.25
Restes à réaliser	207'345.15	68'240.56	- 139'104.59
Résultat global	1'841'629.70	2'593'917.03	+ 752'287.33



▶ Affectation des résultats 2021 au budget primitif 2022

Affectation des résultats

- ▶ Le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation, et doit combler en priorité le besoin de financement.

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021
FONCTIONNEMENT Excédent de fonctionnement 2020 reporté Excédent de fonctionnement 2021	1'285'130.66	1'437'668.86 137'931.47	290'469.67
INVESTISSEMENT Excédent d'investissement 2020 reporté Excédent d'investissement 2021	349'153.89	907'282.64 42'793.50	600'922.25
Restes à réaliser	207'345.15	68'240.56	- 139'104.59
Résultat global	1'841'629.70	2'593'917.03	+ 752'287.33

Le Maire propose d'affecter les résultats excédentaires de la façon suivante :

- ▶ **Excédent de fonctionnement de 290'469.67 € est reporté en fonctionnement (report du solde du résultat au compte 002)**
- ▶ **Excédent d'investissement de 600'922.25 € est reporté en investissement (report du solde du résultat au compte 001)**



▶ Etat annuel d'indemnités des élus

Etat annuel des indemnités de fonction des élus

- ▶ Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le Conseil municipal est informé chaque année avant l'examen du budget de l'état de l'ensemble des indemnités perçues par ses élus.

Nom et prénom de l'élu	Indemnités perçues au titre du mandat municipal		
	Indemnités de fonction Montant mensuel brut	Remboursement de frais	Avantages en nature
Maxime JULLIARD Maire	2'006.93 €	Transport et hébergement Congrès des Maires 2021	Néant
Bernadette BOUVIER Maire adjointe	770.10 €		
Bernard DUCRET Maire adjoint	770.10 €		
Dominique LACROIX Maire adjointe	770.10 €		
Cyprien TOURNIER Maire adjoint	770.10 €		

Le conseil municipal prend acte de cet état annuel.



- ▶ Budget primitif 2022

Éléments de contexte

- ▶ Politique : après une année 2021 principalement consacrée à des études et à des investissements courants, le budget 2022 est davantage axé sur des réalisations.
- ▶ Sanitaire : 2022 tout comme 2021 est impactée par la crise sanitaire liée au Covid-19. Hausse de l'incertitude concernant les dépenses sanitaires liées aux différentes mesures gouvernementales notamment.
- ▶ Economique : contexte de reprise économique et de soutien aux projets de transition écologique.

Hypothèses retenues et philosophie du budget 2022

Un budget **ambitieux** tant sur la **qualité des services proposés** que par la **nature des investissements** et cela malgré **l'incertitude sanitaire** toujours présente.

Section de fonctionnement :

- ▶ Recettes : prudence sur les redevances des services et les locations de salles. Prudence également concernant les dotations de l'Etat avec une baisse anticipée de -5%.
- ▶ Dépenses : plusieurs mouvements de personnel interviendront dans l'année 2022. Le recours à la prestation de nettoyage externe est maintenu. Vigilance sur les postes liés au Covid.

La section de fonctionnement

- ▶ Grands équilibres et comparaison :

	Budgété 2021	Budgété 2022	Variation
Recettes	1'240'144	1'561'973,67	+26%
Dépenses	1'240'144	1'561'973,67	+26%

- ▶ Il est à noter une hausse de fonctionnement de 26% qui est due entre autres aux hausse des recettes de fonctionnement des services et des coupes de bois grâce au projet de desserte de Bioge.
- ▶ Du côté des dépenses, il est à souligner une hausse des frais d'énergie liée à la conjoncture, un maintien important des dépenses sanitaires, plusieurs mouvements de personnels... A quoi s'ajoute des choix politiques en termes de communication et d'animations.



Dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre	Budgété 2021 + DM	Réalisé 2021	Budgété 2022	Ce qui change
11-Charges à caractère général <i>(énergie, carburants, moyens des services administratifs, techniques et périscolaires, assurances, entretiens, maintenance, communication, animations, frais de télécom, affranchissement, participation centre de loisirs, prestation extérieur de ménage, achat des repas cantine, matériel périscolaire, bois et forêts, fournitures scolaires...)</i>	368'003	364'378	355'423	<ul style="list-style-type: none">• Hausse de l'énergie• Hausse budget petit matériel pour le service technique• Hausse du budget voirie (+5'000€)• Baisse frais d'entretien car matériel renouvelé• Hausse budget entretien de la forêt (+10'000€)• Création d'enveloppes animations et communication (2*5'000€)• Prestation de ménage externe (écoles)• Centre de Loisirs du Pays de Gavot chapitre 11 et non 65• Budget formation des agents en hausse
12-Charges de personnel <i>(salaires, URSSAF, cotisations, intérim...)</i>	494'190	485'641	489'900	<ul style="list-style-type: none">• Recrutement suite aux départs d'agents (Poste et service technique).• Passage d'un agent de 32 à 35h.• Agent en congé maternité
14-Atténuation de produits <i>(FPIC)</i>	39'000	38'104	42'000	<ul style="list-style-type: none">• FPIC (Fonds de péréquation national). Hausse de prudence.
65-Autres charges de gestion courante <i>(subventions, service incendie, indemnités élus,...)</i>	138'627	137'744	133'037	<ul style="list-style-type: none">• Centre de loisirs désormais comptabilisé au chapitre 11• Hausse de la participation à la bibliothèque du Gavot
66-Charges financières <i>(intérêts)</i>	88'390	88'385	83'043	<ul style="list-style-type: none">• Intérêts de la dette en baisse, car rbt des emprunts et faible taux d'intérêt pour l'emprunt contracté en 2021 à 0,20%.
67-Charges exceptionnelles <i>(divers)</i>	60'281	405	7'500	<ul style="list-style-type: none">• Au cas où...



Recettes réelles de fonctionnement

Chapitre	Budgété 2021 + DM	Réalisé 2021	Budgété 2022	Ce qui change
013-Atténuations de charges	4'500	5'293	5'100	<ul style="list-style-type: none"> Rbt d'une partie du salaire d'un agent en congé maternité
70-Produits des services et domaines (<i>cimetière, loyer agence postale, baux communaux, services périscolaires, coupes de bois...</i>)	93'150	112'062	114'165	<ul style="list-style-type: none"> Coupes de bois en hausse car il en est prévu plusieurs à Bioge issues de la desserte + affouage +17'000€
73-Impôts et taxes (<i>Taxes foncières, compensation taxe d'habitation, droit de mutations...</i>)	857'418	870'577	856'343	<ul style="list-style-type: none"> Pas de hausse d'impôts
74-Dotations et participations (<i>dotations de l'état, FCTVA, fonds genevois...</i>)	250'386	257'550	255'886	<ul style="list-style-type: none"> Baisse des dotations de l'Etat Hausse du FCTVA
75-Autres produits de gestion courante (<i>locations, carrière Ruppaz, salle des fêtes...</i>)	42'680	41'552	38'000	<ul style="list-style-type: none"> Baisse car salle des fêtes inutilisable en fin d'année pour cause de travaux. N'est pas intégré au budget primitif les locations issues de l'office du tourisme qui prendra ses quartiers sous la salle des fêtes car la date est encore inconnuE et que les négociations se poursuivent. Une DM sera faite une fois les éléments en notre possession.
76-Produits financiers	10	10	10	<ul style="list-style-type: none"> RAS
77-Produits exceptionnels (<i>semaine d'activité Féternes Aventure</i>)	8'500	129'893	2'000	<ul style="list-style-type: none"> RAS

Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

- ▶ CAF brute = Recettes Réelles - Dépenses réelles

En 2022, la CAF brute s'élève à 160'601€

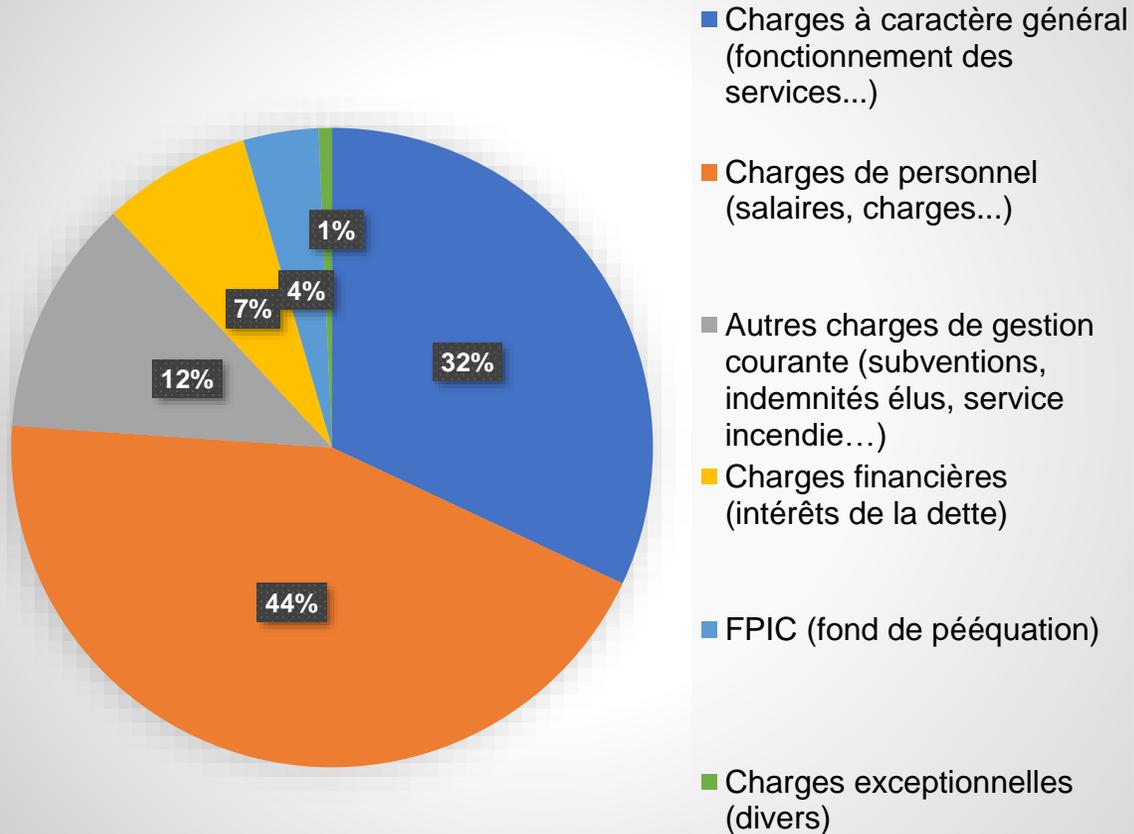
- ▶ Cette CAF correspond à 14% des dépenses de fonctionnement
- ▶ Cette CAF servira à financier une partie des investissements et en priorité le remboursement du capital des emprunts.

Les équilibres de la section de fonctionnement

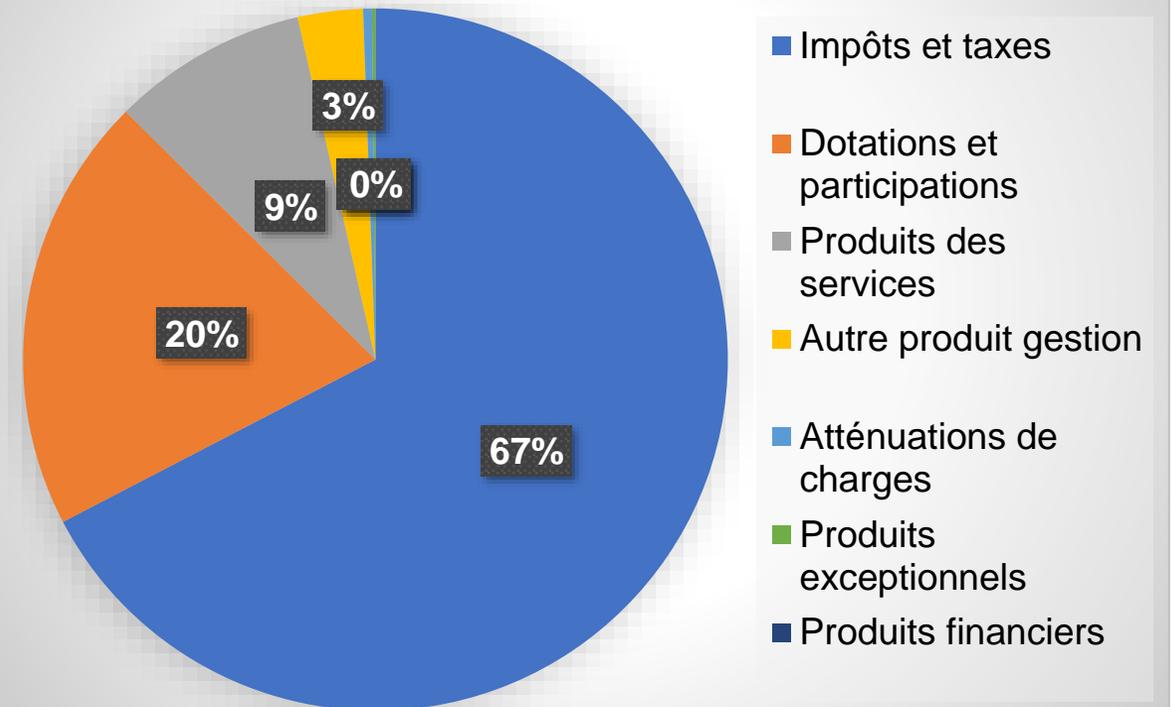
	Dépenses de fonctionnement	
11	Charges à caractère général	355 423
12	Charges de personnel	489 900
65	Autres charges de gestion courante	133 037
66	Charges financières (int. Prêt)	83 043
67	Charges exceptionnelles	7 500
67	FPIC	42 000
042	Amortissements	31 000
002	Excédent de fonctionnement prévu transféré en invst	420 071
	TOTAL	1 561 974
	Recettes de fonctionnement	
13	Atténuations de charges	5 100
70	Produits des services	114 165
73	Impôts et taxes	856 343
74	Dotations et participations	255 886
75	Autre produit gestion	38 000
76	Produits financiers	10
77	Produits exceptionnels	2000
002	Report Excédent N-1	290 470
	TOTAL	1 561 974

Vue graphique de la section de fonctionnement

BP-2022 : répartition des dépenses de fonctionnement



BP-2022 : répartition des recettes de fonctionnement



La section d'investissement

- ▶ Grands équilibres et comparaison :

	Budgété 2021	Budgété 2022	Variation
Recettes	1'188'578,51	1'617'233,48	+36%
Dépenses	1'188'578,51	1'617'233,48	+36%

- ▶ Il est à noter une hausse du budget d'investissement de 36%, qui traduit le programme d'investissement ambitieux issu du Plan Pluriannuel des Investissements et des différentes études et réflexions menées depuis le début du mandat
- ▶ En moyenne le budget d'investissement de Féternes sur les 5 dernières années s'équilibre à hauteur de 1'275'000€. Preuve que cette année s'annonce intense en terme d'investissements.

Etat des RAR 2021

Les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la collectivité, correspondent :

- ▶ Aux dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice.
- ▶ Aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ils sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif, et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement. Il ne concerne que la section d'investissement

Etat des RAR 2021

Etat des RAR effectué au 01/01/2022, depuis la quasi-totalité des dépenses ont été réalisées et sont payées ou en cours de paiement.

Pour les recettes elles sont liées au paiement des factures et seront donc prochainement encaissées.

RAR Recettes	Montant	RAR Dépenses	Montant
<u>13 : Subventions</u>		<u>21 : Immobilisations corporelles</u>	
- Subvention SYANE EP	1'761€	- 4 disques durs mairie	480€
- Subventions fonds de concours CCPEVA-SDF	33'600€	- Actes acquisitions chemin bois de Pesses	2'253.6€
- Subvention CDAS-21 matériel de voirie	32'880€	- Couverture Local Pompiers	997.04€
		- Couverture Pèse-Lait	3'335.70€
		- Maçonnerie Pèse Lait/Pompiers	21'438€
		- EP remplacement 6 lanternes	3'540€
		- Tracteur et épareuse	156'360€
		- Cuisine salle Léman	5'200€
		- Chemin bois de Pesse	5'616.8€
		- Chemin Grésy-Brameux notaire	2'000€
		- Grilles exposition	1'889.81€
		- Régulation chauffage Angelus	1'213.20€
		- Sièges et fauteuils salle Léman	5'036.76€
		- Panneaux carrefour Chez-Divoz	1'317.84€
Total	68'241€		207'345€

Plan Pluriannuel des Investissements 2020-2026

Projets	Etat d'avancement	Commentaires
<i>Restructuration du cœur de village</i>		
- Rénovation de la salle des fêtes		Prévu au budget 2022
- Création d'une halle couverte		Etude réalisée, recherche de financement
- Aménagement des abords de la zone d'équipement		Etude réalisée
- Création d'un pole périscolaire durable		Début de l'étude prévue en 2022
<i>Bois et forêts</i>		
- Création d'une desserte à Bioge		Prévu au budget 2022
- Pérennisation de Bois Monsieur et mise en valeur		Prévu au budget 2022
<i>Sécurisation routière</i>		
- Réalisation d'une liaison piétonne à Bonchamp		Etude réalisée, travaux prévu en 2023 en fonction des subventions et en coordination avec la CCPEVA et le SYANE pour remplacer la colonne d'eau et enterrer les réseaux secs.
- Sécurisation des carrefours du Castellou et de Ripaille		Etude en cours (bureau d'étude contacté)
- Sécurisation du secteur de Curninges et création d'une liaison piétonne avec le Chef-Lieu		Réflexions à poursuivre en 2022
<i>Patrimoine</i>		
- Rénovation des anciens hangars et mise en valeur		En cours, fin mi-2022.
- Mise en valeur du petit patrimoine		Enveloppe proposée au budget 2022
- Rénovation de la toiture de l'église Notre Dame de l'Assomption		Devis réceptionné, recherche de financement
- Réaménagement et pérennisation du cimetière		Première phase prévue au budget 2022

Programme d'investissement 2022



Gestion et valorisation de la forêt communale

Objectifs en 2022 :

- Création d'une desserte, d'une zone de stockage et de traitement du bois Sous les Rattes dans le but d'exploiter les parcelles 7 et 8 du régime forestier sur les hauteurs du hameau de Bioge. Valorisation forestière estimée à 20'000€
- Elargissement du chemin sous les Rattes pour faciliter la gestion forestière et mettre en valeur le planétarium présent.
- Entretien de la plantation à Bois Monsieur et replantation de certains plants.
- Restructuration de Bois Monsieur en lien avec l'ONF (10'000€ prévu en fonctionnement financé par les recettes des coupes liées à la desserte de Bioge).

Budget 2022 : 10'000€

Travaux 1^{er} semestre 2022



Subvention mobilisable auprès de Savoie Mont-Blanc 40% soit 4'000€



Aménagement du verger communal et ses abords



- Chemin VTT actuel
- Nouveau tracé VTT
- Espace fruitiers
- Deux portails à pousser
- Clôture à mettre en place

Le but est d'éviter que le parcours VTT passe sur la route à contre sens, et ainsi proposer un itinéraire plus agréable et en profiter pour cadrer l'espace verger (portail + clôture simple)

Objectifs en 2022 :

- Poursuite de la plantation des fruitiers au verger communal en lien avec la CCPEVA qui prend à sa charge 80% de l'opération.
- Structuration de l'espace du verger communal comme validé en CM le 18.08.2021.
- Aménagement comme annoncé par le Maire lors de la plantation du verger le 27.11.2021, de l'espace à proximité de l'aire de jeux pour en faire un site agréable pour les différentes générations (banc, tables, poubelles, divers mobiliers...)

Subventions mobilisables auprès du CD-74 pour l'aménagement ludique de l'aire jeux.

Budget 2022 : 3'500€

Travaux 1^{er} semestre 2022



Réflexions d'aménagement du terrain communal de la Ruppaz



Objectifs en 2022 :

- Création de jardins familiaux à la Ruppaz.
- Achat de mobilier, installation du site, point d'eau...
- Création d'un règlement intérieur.
- Mise en service des jardins au printemps 2023

Budget 2022 : 12'000€

Etude 1^{er} semestre 2022

Gestion des Eaux Pluviales secteur des Genièvres



Objectifs en 2022 :

- Travaux EP secteur Genièvres sur les hauteurs de Vougron suite aux études du cabinet GTR en 2021 (**option 2 et 3**) :
 - Création d'un collecteur EP en PEHD Diamètre 300 sous voie communale sur 100ml avec reprise de l'enrobé.
 - Création d'un ouvrage « tampon » plein air pour rétention (25m³) et piège à caillou (5x5x1m)
- Recherche de financement pour la gestion des EP en amont du secteur (Sur Les Crets, Bontaz) dont les travaux sont estimés à 500'000€.



Budget 2022 : 48'000€

Travaux 1^{er} semestre 2022

Gestion des Eaux Pluviales secteur Sur Les Crêts



Objectifs en 2022 :

- Recalibrage du fossé fin de hameau et reprise sur le réseau existant.
- Création d'une cunette + grilles du chalet au tilleul pour récupérer l'eau arrivant des champs et reprise sur le fossé existant route de Sur Les Crêts.
- Reprise des enrobés de la route au sommet du hameau.



Budget 2022 : 50'000€

Travaux 1^{er} semestre 2022

Renforcement et rénovation des réseaux à Véringes



Objectifs en 2022 :

Accompagner le SYANE et ENEDIS dans les travaux de restauration des réseaux électriques au hameau de Véringes suite à la sollicitation de la mairie en aout 2021 :

- Remplacement des poteaux électriques vétustes et passage des fils nus en fils torsadés (100% financé par le SYANE).
- Remplacement de 3 lampes d'éclairage public vétuste avec passage en LED;
- Remplacement d'un poteau d'éclairage public vétuste et dangereux par sa stabilité.

*Subvention obtenue du SYANE
pour 1'761€*

Budget 2022 : 5'000€

Travaux 1^{er} semestre 2022



Rénovation énergétique de l'école maternelle



Objectifs en 2022 :

- Suite à l'audit du SYANE il est retenu la réalisation de l'option 1 permettant 21% de baisse des consommations d'énergies + une partie du scénario 2 pour atteindre -30% de consommation :
 - Intervention sur la VMC, isolation des réseaux de distribution de chauffage et mise en place de luminaire LED
 - Remplacement des ouvrants bois par des ouvrants PVC
 - Remplacement des stores

Subventions mobilisables auprès de l'Etat (DSIL) et la CCPEVA (fonds de concours)

Budget 2022 : 72'500€

Travaux été 2022

Aménagement des espaces scolaires et périscolaires



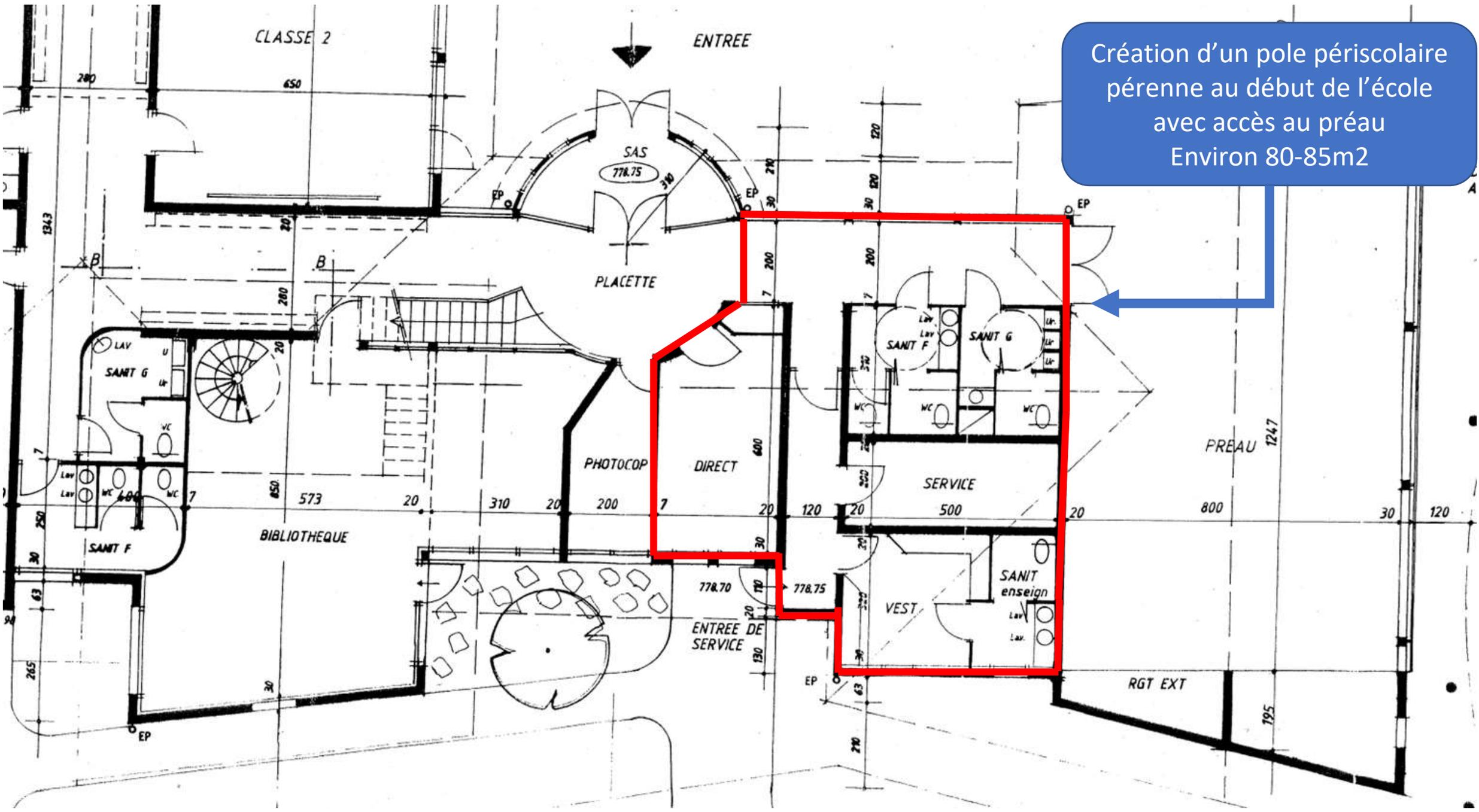
Objectifs en 2022 :

- Ouverture et aménagement d'une salle de classe dans l'actuelle périscolaire maternelle coté Biollet.
- Réorganisation des espaces périscolaires avec la transformation de la salle coté Biollet. Probablement prise en considération de l'ancienne bibliothèque.
- Réorganisation des lieux pour une meilleure fonctionnalité et surtout pour la sécurité du bâtiments (accès secours...)
- Création d'un jardin potager dans le talus entre la cours de récréation et la cours de la cantine.



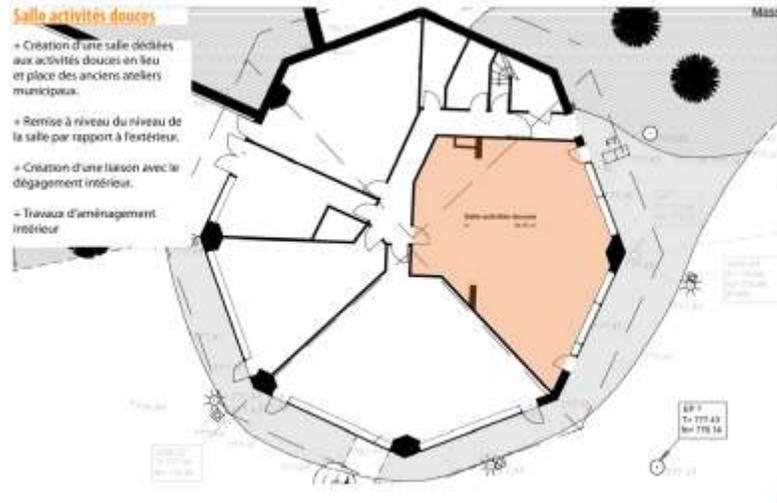
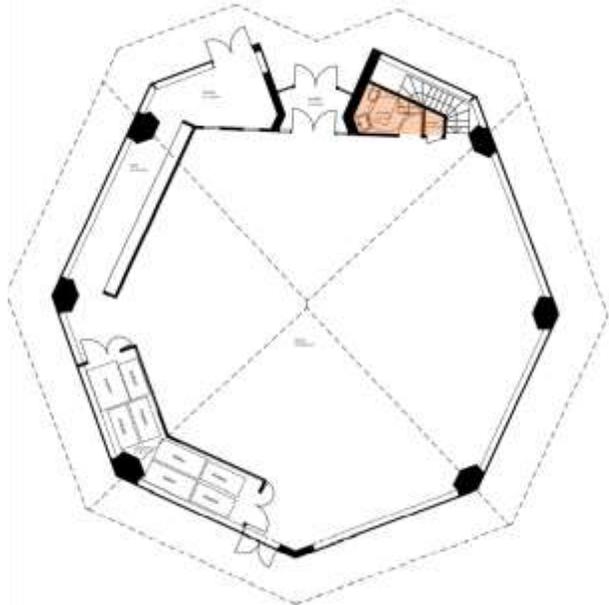
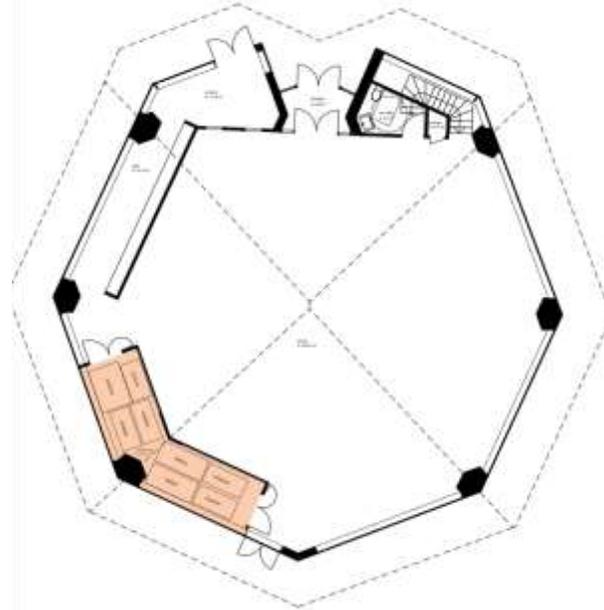
Budget 2022 : 10'000€ + 5'000€ étude

Travaux printemps et été 2022



Création d'un pole périscolaire
pérenne au début de l'école
avec accès au préau
Environ 80-85m2

Rénovation et réaménagement de la salle des fêtes



Objectifs en 2022 :

Travaux suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2021 :

- Réhabilitation thermique de la salle des fêtes : isolation, menuiseries, boiserie, zinguerie...
- Réaménagement intérieur : parquet, peinture, faux-plafonds...
- Aménagement et mise aux normes des sanitaires + création d'un local ménage.
- Création de rangements pour les chariots de tables et chaises
- Réhabilitation de l'ancien garage communal en salle d'activités polyvalentes.

Subventions mobilisables auprès de l'Etat (DETR), SYANE (Appel à projet), Département (CDAS), Région... montant espéré : 419'200€

Budget 2022 : 628'800€

Travaux : septembre 2022

Poursuite de l'aménagement de la salle Léman



Objectifs en 2022 :

Suite au premier aménagement de la salle Léman à savoir la mise en place d'une cuisine et l'aménagement de la salle il convient de :

- Investir dans du matériel de cuisine.
- Prévoir la réhabilitation de la cave, éventuellement en salle de jeux pour les jeunes (billard, baby-foot...)
- Prévoir accès différencié de la maternelle.



Cave d'environ 45m² qui actuellement est inoccupée.
Accès possible depuis la salle Léman.

Subventions mobilisables auprès du CD-74 qui finance la création de tiers-lieux.

Budget 2022 : 15'000€

Travaux : courant 2022

Pérennisation et aménagement du cimetière



Objectifs en 2022 :

Travaux suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2021 :

- Exhumation des rangs 2,3,4 et 5 du carré H.
- Engazonnement des carrés C, G et H après l'expérimentation du carré D en 2021.
- Remplacement et refonte du drain présent en haut du cimetière.
- Stabilisation de la croix des prêtres qui est fragilisé sur ses fondations.
- Création de 10 caveaux (7 deux places et 3 de trois places).

Budget 2022 : 60'000€

Travaux : 1^{er} semestre 2022

Le plan d'aménagement pluriannuel du cimetière validé en CM le 29.09.2021 s'étalera jusqu'en 2024 avec la réfection des allées et des sommets des murs d'enceinte.

Entretien des chemins



Objectifs en 2022 :

Entretiens des chemins communaux détériorés par manque d'entretien et ruissèlement de l'eau :

- Chemin de la Tour
- Chemin de Ripaille
- Etude de faisabilité pour la réfection durable du chemin de la Fin
- Mise en place d'un plan pluriannuel d'entretien

Budget 2022 : 35'000€

Travaux : 1^{er} semestre 2022

***Subvention obtenue de l'APIEME
à 100% pour les chemins de la
Tour et de Ripaille.
Aide possible de la CCPEVA***

Création d'une enveloppe dédiée à la sauvegarde du petit patrimoine



Réservoir des Molliez (1907)



Intérieur



Pont Sur Les Crêts



Bassin du hameau de sur les crêts



Oratoire de Curninges (St Guérin)

Objectifs en 2022 :

Disposer d'une enveloppe financière mobilisable pour mettre en valeur le patrimoine communal :

- Secteur des Molliez, mise en valeur du réservoir de 1907 désormais oublié et expliquer sa création et sa conception avec des pierres issues de la commune (Ruppaz)
- Hameau de Sur Les Crets : poursuivre le réaménagement du cours d'eau le Flon après la stabilisation du pont en 2020, il convient de valoriser le bassin.
- Curninges : restaurer la maçonnerie de l'oratoire dédié à Saint Guérin patron des troupeaux.

Budget 2022 : 5'000€

Année 2022

Création d'une enveloppe dédiée à la sauvegarde du petit patrimoine



Banc Diligences (Maurice Gurnel)



Pont Véringes sous Beuly



Pont de Flon



Espace de Flon à aménager

Objectifs en 2022 :

Disposer d'une enveloppe financière mobilisable pour mettre en valeur le patrimoine communal :

- Flon : mise en valeur de la place en face du hangar communal et mise en valeur du pont en pierre à proximité.
- Flon : Restauration du banc chemin des diligences réalisée par le hameau de Flon pour Maurice Gurnel.
- Véringes : nettoyage et mise en valeur du petit pont sous Beuly.

Budget 2022 : 5'000€

Année 2022



Dépenses réelles d'investissement

Chapitre	Budgété 2021 + DM	Réalisé 2021	Budgété 2022	Ce qui change
20- Immobilisations incorporelles (<i>frais d'études, annonces légales...</i>)	25'657	24'169	145'655	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse du poste lié aux frais de maîtrise d'œuvre pour les travaux (salle des fêtes, eaux pluviales...) • Frais d'architecte pour réflexion du pole périscolaire. • Hausse des frais d'insertion pour les marchés publics liés aux travaux
21- Immobilisations corporelles	539'308	113'651	544'371	<ul style="list-style-type: none"> • Goudronnage des abords des poubelles de Châteauvieux, remplacement des barrières de protection (La Pif et Gerbaz), poteau incendie Thièze. • Aménagement du cimetière • Abris à sel et aménagement de l'entrée du hangar. • Desserte forestière Bioge • Verger communal, abord aire de jeux, jardins familiaux • Provision pole périscolaire, budget ouverture de classe en primaire • Eaux pluviales • Fond petit patrimoine et entretien des chemins. • Rénovation énergétique maternelle • Marge de manœuvre
23- Immos en cours	400'000	53'605	580'000	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation complète de la salle des fêtes
16- Emprunts (<i>Rbt capital des</i>)	120'151	120'151	120'151	<ul style="list-style-type: none"> • Légère variation due au capital du nouvel emprunt contracté



Recettes réelles d'investissement

Chapitre	Budgété 2021 + DM	Réalisé 2021	Budgété 2022	Ce qui change
13 - Subventions	162'000	177'409	420'241	<ul style="list-style-type: none">• Salle des fêtes (CDAS 2022, DETR, Appel à projet du Syane, Région AURA, Leader filière bois...)• Rénovation énergétique maternelle (DSIL, fonds de concours CCPEVA)• Réfection des chemins (APIEME)• Desserte forestière Bioge (Savoie Mont-Blanc)• ...
10 - Dotations et fonds divers (<i>FCTVA et Taxe d'aménagement</i>)	489'359	506'723	65'000	<ul style="list-style-type: none">• FCTVA en baisse car moins d'investissement en 2021
16 - Emprunts	80'000	45'000	80'000	<ul style="list-style-type: none">• Emprunt inscrit, mais l'objectif est de ne pas le réaliser. Cela sera possible avec un taux important de subvention obtenu.

Les équilibres de la section d'investissement

	Dépenses d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	145 655
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	544 371
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	580 000
16	Remboursements d'emprunts et de dettes	139 862
	Restes à Réaliser	207 346
	TOTAL	1 617 234
	Recettes d'investissement	
13	Subventions d'investissements	352 000
16	Emprunts et dettes assimilées	80 000
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	65 000
21	Virement de la section de fonctionnement	420 071
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	31 000
1	Report excédent N-1	600 922
	Restes à Réaliser	68 241
	TOTAL	1 617 234

Une bonne partie des investissements est payée avec la trésorerie grâce aux efforts effectués depuis 2020 pour la reconstituer en vue de mettre en œuvre notre Plan Pluriannuel d'Investissement

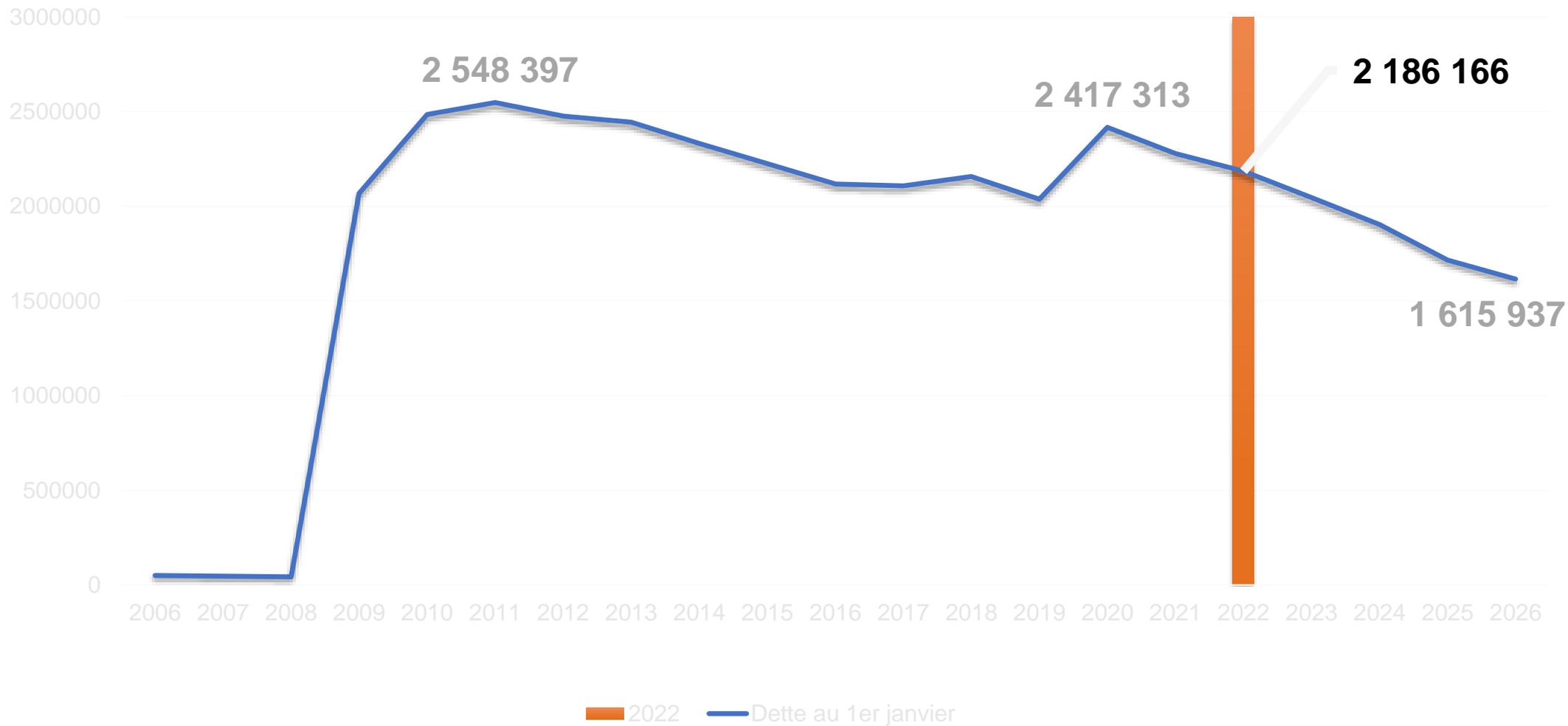
Vue d'ensemble des deux sections

Dépenses de fonctionnement		
11	Charges à caractère général	355 423
12	Charges de personnel	489 900
65	Autres charges de gestion courante	133 037
66	Charges financières (int. Prêt)	83 043
67	Charges exceptionnelles	7 500
67	FPIC	42 000
042	Amortissements	31 000
23	Excédent de fonctionnement prévu transféré en invst	420 071
	TOTAL	1 561 974
Recettes de fonctionnement		
13	Atténuations de charges	5 100
70	Produits des services	114 165
73	Impôts et taxes	856 343
74	Dotations et participations	255 886
75	Autre produit gestion	38 000
76	Produits financiers	10
77	Produits exceptionnels	2000
002	Report Excédent N-1	290 470
	TOTAL	1 561 974

Dépenses d'investissement		
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	145 655
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	544 371
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	580 000
16	Remboursements d'emprunts et de dettes	139 862
	Restes à Réaliser	207 346
	TOTAL	1 617 234
Recettes d'investissement		
13	Subventions d'investissements	352 000
16	Emprunts et dettes assimilées	80 000
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	65 000
21	Virement de la section de fonctionnement	420 071
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	31 000
1	Report excédent N-1	600 922
	Restes à Réaliser	68 241
	TOTAL	1 617 234

Encours de la dette

Evolution de l'encours de la dette entre 2006 et 2026



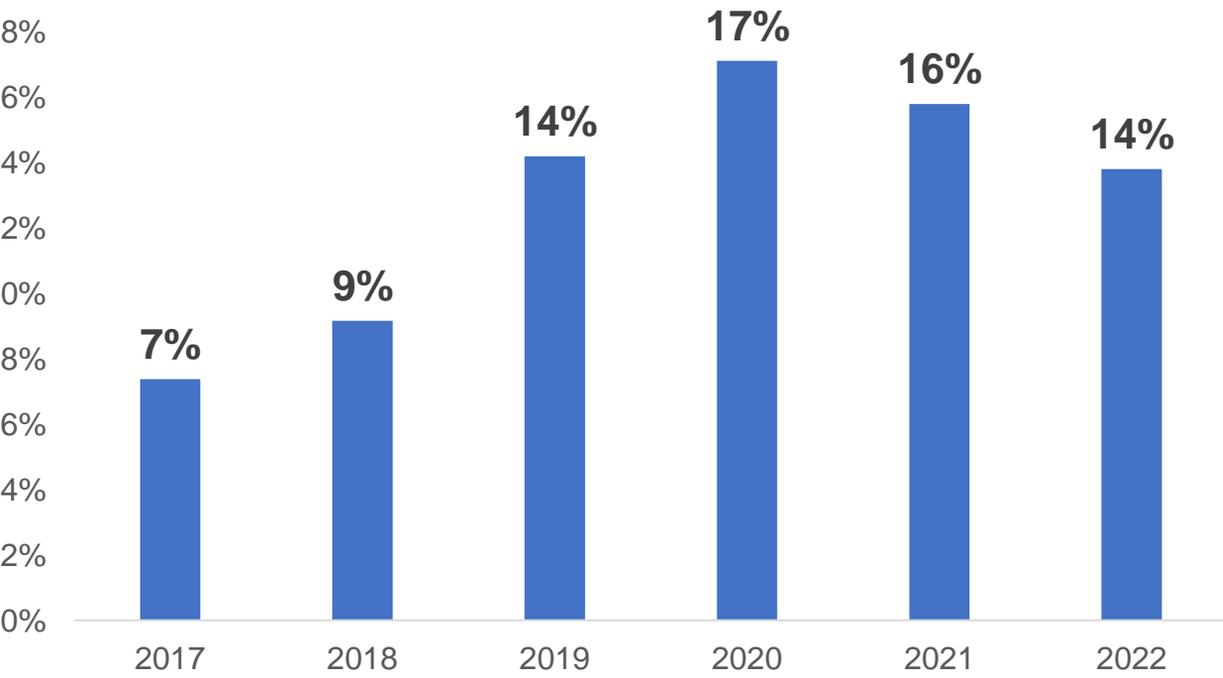
Capacité de désendettement	Taux d'épargne brute
> 7 ans	15%
7 < x < 10	10 < x < 15
> 10	> 10
15 ans	7%

LES INDICATEURS DE SANTE FINANCIERE

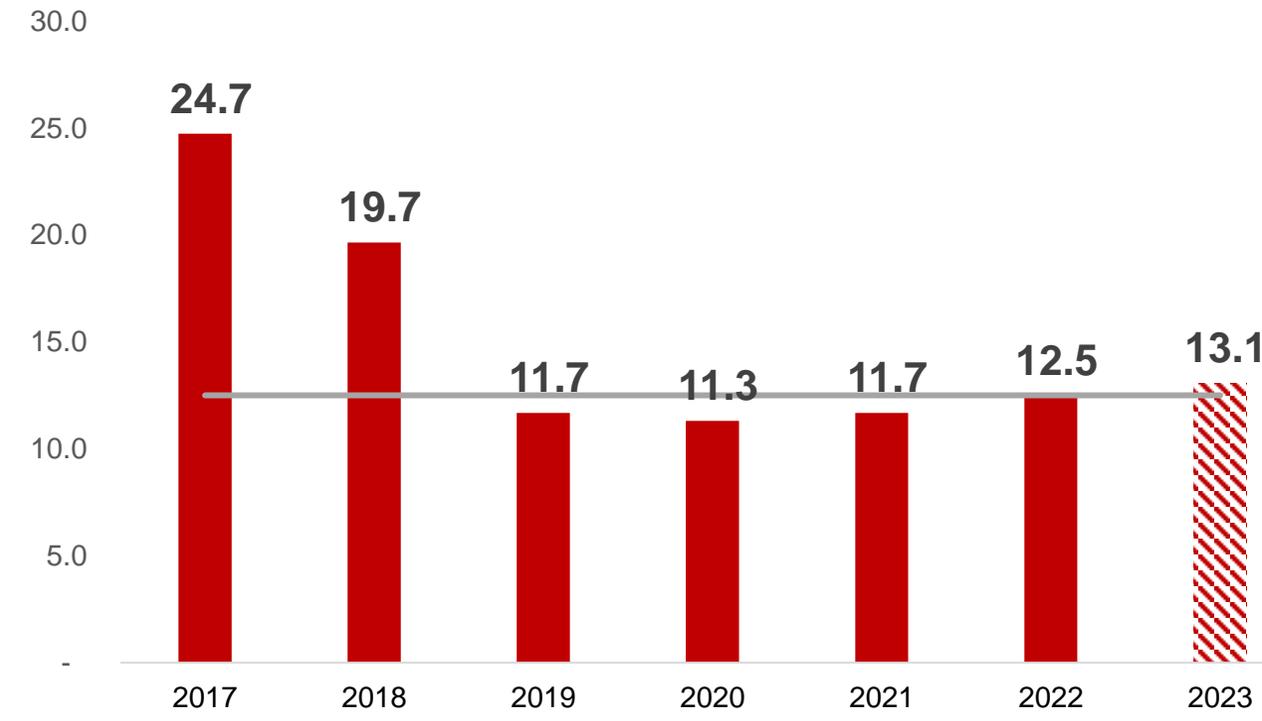
RAPPELS

Les indicateurs comparaison dans le temps

Taux d'épargne brute au stade du BP



Capacité de désendettement au stade du BP



Synthèse et conclusion

- ▶ Un budget de fonctionnement en hausse dans le but d'améliorer la qualité des services proposés.
- ▶ Un programme d'investissement ambitieux s'inscrivant pleinement dans le PPI 2020-2026
- ▶ Un financement du programme facilité par la reconstitution de la trésorerie et l'aide de nombreux partenaires financiers
- ▶ 2022 marque une étape importante pour le projet politique de l'équipe municipale avec la réalisation de plusieurs investissements importants. L'année 2023 sera à coup sur plus calme et tournée vers une volonté d'un désendettement anticipé pour pouvoir se redonner des marges de manœuvre financières et ainsi mettre en œuvre le PPI.

Il est proposé au CM, d'adopter le budget primitif 2022.



▶ Décisions du maire

Compte-rendu des décisions du maire dans le cadre de ses délégations

- ▶ Signature des devis VMA pour les menuiseries et les stores école maternelle (48'194 € et 7'434.18 € HT)
- ▶ Signature des devis LABEVIERE pour les projecteurs et luminaires école maternelle (756.68 € et 2'781.48 € HT)
- ▶ Signature des devis DK TP pour la réfection des chemins de Ripaille et de La Tour (16'300 € et 8'200 € HT) pris en charge par l'APIEME
- ▶ Signature du devis Lacroix pour la création de la piste forestière à Bioge (8'850 € HT)
- ▶ Signature du devis VEOLIA pour l'écran d'affichage de la chaudière de la Mairie (3'418.94 € HT)

Liste non exhaustive

Compte rendu des décisions du maire dans le cadre de ses délégations

Droits de préemption - Compte-rendu du Maire sur les DIA

- ▶ Le propriétaire d'un bien situé dans une zone définie par une collectivité en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement urbain doit, en priorité, proposer la vente du bien à cette collectivité. C'est ce que l'on appelle le *droit de préemption*. Le propriétaire du bien n'est donc pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix.
- ▶ Il est à noter qu'une délibération annexé au PLU précise que l'ensemble des zones U de la commune sont soumises au régime de préemption communal.

1 Déclaration d'Intention d'Aliéner a été reçue en Mairie, elle concerne la parcelle :

- A 2257-2258 Curninges
- A 2482-2483 Curninges
- A 2561 Thièze
- A 1454-1936 Thièze
- A 2033 Bonchamp

Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.



TOUR DE TABLE